

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A envoyer ou à déposer
AVANT le vendredi 13 octobre 2017
À l'adresse suivante :

Monsieur Jacky Morand
238 rue la cote des monts
76570 GOUPILLIERES

Bulletin d'engagement 4 HEURES et 10 km MARCHE

Je participe aux :

- 4heures** : 10€ jusqu'au 2 octobre
puis 12€ du 3 octobre au 13 octobre.
- 10km** : 8€ jusqu'au 2 octobre
puis 10€ du 3 octobre au 13 octobre.

Règlement à l'ordre du **Club du Grand Air**. Majoration de 2 euros sur les 2 marches le jour de l'épreuve.

Nom : Prénom :

Sexe : F M Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

Adresse Mail :

Téléphone :

Catégorie : Licencié : OUI NON

Club : N° licence :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

Date :/...../.....

Signature :

2ème édition

4 HEURES ET 10KM MARCHE

organisée par le Club du Grand Air

PARTENAIRE de la
MANIFESTATION



**Harmonie
mutuelle**

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017

DEPART 10h00 pour le 4h Marche

DEPART 11h00 pour le 10km

PARCOURS : BOUCLE de 1750m

BARENTIN

STADE GUILLEMOT (centre commercial carrefour)

Renseignements et Inscriptions
Pierre Crétot : 06.18.11.73.77
Jacky Morand : 02.35.92.24.44

www.facebook.com/les4hdugrandair



REGLEMENT

Article 1 : Marche organisée par le Club du Grand Air.

Article 2 : Marche athlétique et marche ouverte à tous.

Article 3 : Les non licenciés devront s'assurer auprès de leur médecin qu'ils sont aptes à pratiquer la marche sur route et avoir en leur possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette discipline en compétition datant de moins d'un an.

Tout marcheur n'étant pas en possession de ce certificat médical au moment du retrait de son dossard sera interdit de marche.

Article 4 : Cette épreuve est réservée aux personnes nées avant 2001.

Article 5 : Coupe au premier de chaque catégorie F et H sur l'épreuve du 4 heures. Coupe aux 3 premiers scratch F et H sur l'épreuve du 10km. Un tee-shirt sera remis aux 80 premiers participants inscrits aux 4h de marche.

Article 6 : Engagement par téléphone ou courrier, 8€ pour les 10km marche jusqu'au 2 octobre puis 10€ du 3 octobre au 13 octobre, 10€ pour les 4h marche jusqu'au 2 octobre puis 12€ du 3 octobre au 13 octobre.

Règlement à l'ordre du Club du Grand Air.

Majoration de 2 euros sur les 2 marches le jour de l'épreuve.

Article 7 : Accueil et retrait des dossards à partir de 8h30 pour le 4 heures et 9h30 pour le 10km marche au stade GUILLEMOT (près du centre commercial Carrefour) à BARENTIN.

Départ des épreuves à 10h00 pour le 4 heures et 11h00 pour le 10km marche. Après 14h00, les tours en cours ne seront pas comptabilisés.

Article 8 : Les signaleurs assurent la sécurité aux virages et points dangereux du parcours. Le parcours n'étant pas fermé à la circulation.

Article 9 : Le dossard ne sera remis, le jour de la course, que sur présentation d'un certificat médical, de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique en compétition à la marche.

Article 10 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique. Elle pourra stopper un participant en mauvaise condition apparente.

Article 11 : Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.